



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



12193121

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le
19 NOV. 2012
Le Greffier
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 432.948.909

Dénomination

(en entier) : **Binamé Spirou**

(en abrégé) :

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : 118 rue de Leumont 4520 WANZE

Objet de l'acte : **cessation de fonction d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur**

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date : le 12 novembre 2012

Présents : CLOUX Roger, ENGLEBERT Bernard, FERIR Guy, LEPLANG Albert, LIBON Jacques, MARICQ Luc, MATON Eric, NEUVILLE Emile, RIGA Pierre

Excusés ayant donné procuration: HATERT Roger, NICKMANS Julien

1. Membres

Le CA a le plaisir de proposer Serge Mosbeux comme membre effectif de l'ASBL. Les membres présents n'émettent aucune remarque.

2. Composition du Conseil d'Administration (CA): cessation de fonction d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur

Eric Englebert, membre du CA, souhaite être déchargé de sa mission et se retirer librement du CA (Art. 16 des statuts). Il exerce le rôle de trésorier.

Le CA souhaite accéder à la demande d'Eric Englebert, tout en le remerciant pour ses excellents services. Le CA n'a pas souhaité procéder à la nomination d'un administrateur temporaire dans l'attente de l'AG 2013, et a convoqué une AG extraordinaire afin de pourvoir à la vacance.

Le Président propose aux membres présents de à l'AG de nommer Serge Mosbeux, né à Stembert le 24 mars 1949 et domicilié Thier Detru 10 à 4500 HUY comme nouveau membre du CA, où il reprendra la fonction de trésorier.

La proposition est acceptée à l'unanimité (le minimum requis étant deux tiers des voix exprimées - Art.13 des statuts).

La modification sera publiée au Moniteur.

Le Président: ENGLEBERT Bernard; le Vice-Président: CLOUX Roger

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature